

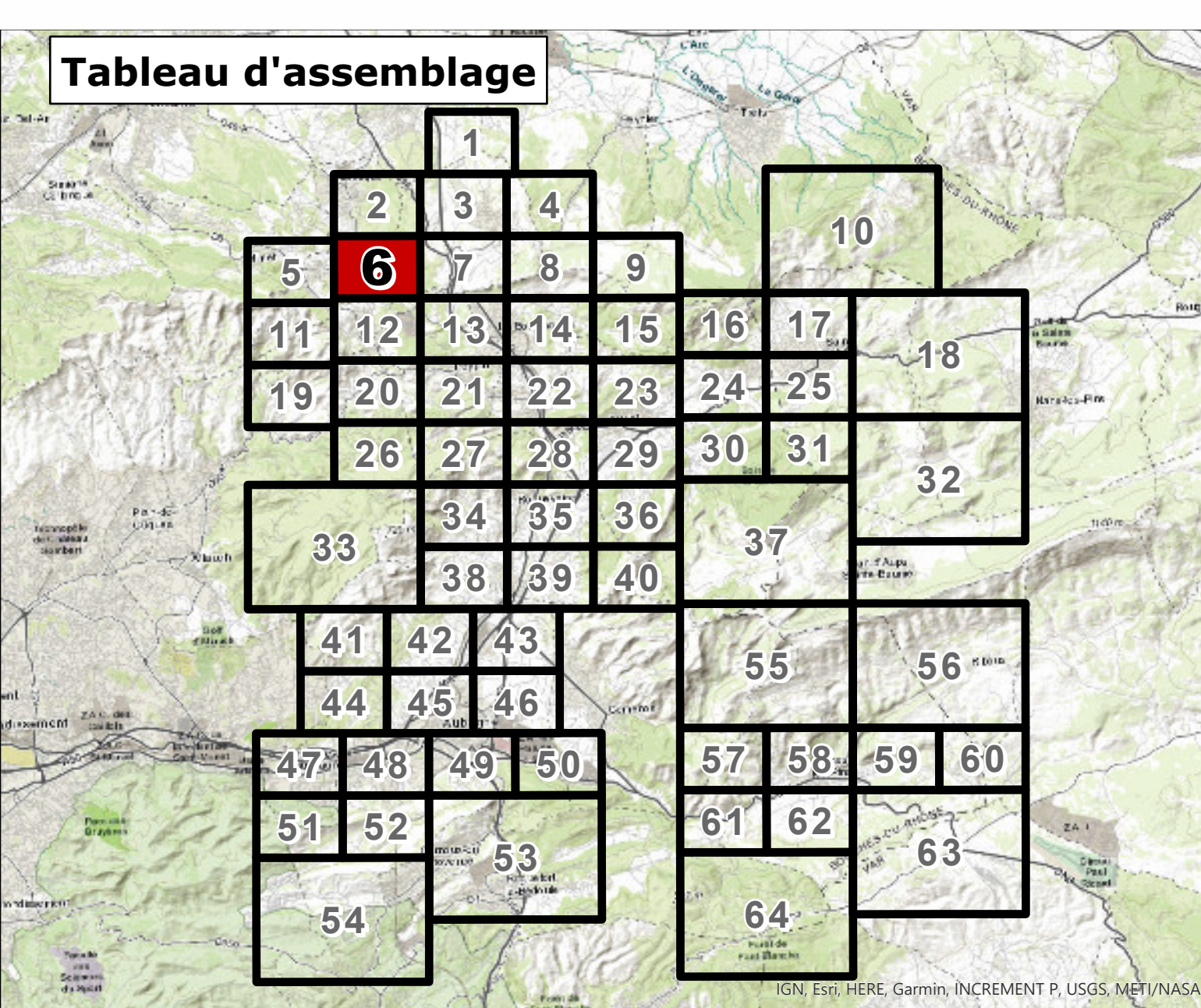
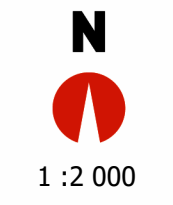
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE 6

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

BELCODÈNE, CADOLIVE, PEYPIN, SAINT-SAVOURNIN



Urbanisme

- Urbanisme: Limites de zone, Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES: Emplacement réservé pour voirie, Autre emplacement réservé, Emplacement réservé de mixité sociale, Servitude pré-localisation pour équipement
- Patrimoine: Patrimoine urbain et architectural (Élément remarquable, Éléments remarquables faisant partie d'une série, Canal de Marseille et dérivations), Patrimoine naturel (Espace vert protégé, Autre protégé ponctuel, Alignement végétal, Espace vert protégé, Terrain ouvert à protéger)

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale, Linéaire commercial, Polarité commerciale, Pôle de vie

PREScriptions (IMPLANTATION / HAUTEURS)

- Implantation imposée, Marge de recul, Marge réglementaire "entrée de ville", Prescription de hauteur, Prescription de vue

DIVERS

- Servitude d'affilié d'un projet, Bâtiment pouvant changer de destination, Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PATRIMOINE NATUREL

- Espace boisé classé, Espace Bosé Classé

Fond de Plan

- Parcelaire, Élément de repère, Bâti dur, Bâti léger, Chênaie, Pêche ou Plan d'eau

